

LA LETTRE DU CCAS

o c t o b r e 2 0 0 9

SAINTE ADRESSE

▶ **Qu'est-ce qu'un CCAS**

▶ **Actualité du CCAS**

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

La loi confère au **Centre Communal d'Action Sociale** un large champ de compétences dans le domaine de l'aide et de l'action sociale. Il les exerce dans le cadre de compétences obligatoires où il agit alors en partenaire du Département ou de l'Etat, ou dans le cadre d'une action sociale facultative communale. Il coopère aussi avec les autres institutions et associations de la Ville dans un esprit de coordination et de complémentarité. Sur décisions de son Conseil d'Administration, dont le Maire est le Président, le CCAS agit dans le cadre de la politique sociale municipale dont il est l'outil principal.

▶ Les attributions du CCAS

En tant qu'Etablissement Public Communal et selon les dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, le CCAS a pour mission d'instruire les demandes d'aide sociale légale, d'aider les personnes et familles en difficulté et de coordonner l'action sociale au niveau de la commune.

Couvrant toutes les classes d'âges et toutes les catégories sociales, le CCAS agit dans une perspective de prévention. Mais il a aussi pour objectif d'éviter l'aggravation des situations difficiles et de lutter contre les différentes formes d'exclusion, quelles qu'en soient les causes.

▶ Les moyens d'action déployés par le CCAS de Sainte-Adresse

- > Accueillir, écouter, informer et orienter toute personne ayant une demande sociale.
- > Analyser la demande et faire évoluer les réponses.
- > Aider financièrement les personnes en difficulté.
- > Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- > Veiller à l'organisation d'animations pour les personnes âgées pour faciliter leur maintien dans la vie sociale et citoyenne.
- > Créer des réseaux avec les institutions et les associations.

▶ Un outil municipal envers les plus défavorisés

Conscient de l'évolution des situations, des besoins de la population de notre commune et de l'importance et de la diversité des attentes des familles, le CCAS souhaite, surtout en cette période particulièrement perturbée que nous connaissons tous, apporter des réponses concrètes et efficaces, toujours avec humanité, aux difficultés rencontrées par nos concitoyens. Aussi, il souhaite que son

financement, qui est principalement alimenté par une subvention du Conseil Municipal de Sainte-Adresse et des dons volontaires, malheureusement pas extensibles à l'infini, soit utilisé pour le plus grand nombre d'entre nous, jeunes, aînés, familles,...les plus démunis ou précarisés, sans exclusive ni sectarisme et dans un esprit de solidarité.

Un lieu de proximité accessible à tous

Des collaborateurs à votre disposition.

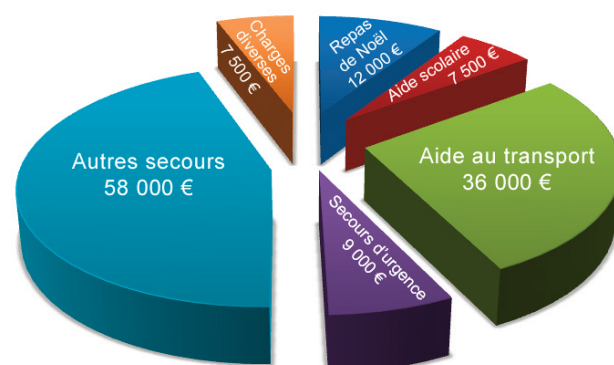
Le CCAS est installé dans les locaux de la mairie.
Il est ouvert

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
sauf le mercredi de 8h à 13h

Il est possible de prendre rendez-vous
au **02 35 54 05 07**.

Chaque mois, environ 180 personnes sont accueillies au CCAS. Pour l'année 2009, le budget global est de **130 000 euros**, réparti comme suit :

Budget 2009 du CCAS



Actualité du CCAS *par Brigitte Chaix*

Centre Communal d'Action Sociale...

Ces quatre lettres vous ont été présentées de façon souriante dans votre magazine de l'été 2008.

Depuis, le temps a passé et la conjoncture nous incite à revenir sur les fondamentaux. Brigitte CHAIX, Adjoint au maire en charge des affaires sociales et des personnes âgées répond à quelques questions que vous vous posez.

► Pouvez vous nous rappeler concrètement à quoi sert le CCAS ?

Sa vocation concrète est de pouvoir **répondre aux «accidents» de parcours** professionnels, personnels, conjoncturels que les Dionysiens peuvent rencontrer. Pour cela, nous sommes à l'écoute de nos concitoyens en difficulté et nous leur apportons **une aide adaptée à leur situation**.

► Quelles sont ces aides ?

Nous disposons de deux possibilités d'aides matérielles :

- les **aides mensuelles**, en **tickets service**
- les **aides exceptionnelles** pour des factures énergétiques, des loyers, des taxes diverses, une fois par an, afin de donner une bouffée d'oxygène quand les difficultés apparaissent.

Pour ces aides exceptionnelles, hélas, nous avons déjà atteint en août le plafond du budget alloué.

► Et que fait le CCAS pour maintenir le lien social ?

Cela concerne, en premier lieu, nos aînés. Tous les ans, nous proposons un grand temps fort aux Dionysiens de plus de 70 ans (sans autre condition) : **le repas de fin d'année**, servi par le Conseil Municipal au grand complet. L'animation musicale est assurée par des artistes et il se clôture par une **généreuse loterie** !

A cela s'ajoute la **distribution de colis de Noël** sur la même condition que le repas : un colis sucré pour ceux qui assistent au repas et un colis salé pour les absents.



► Pourquoi le Conseil d'Administration veut il faire évoluer la formule ?

Nous avons constaté que le lien social, lors du retrait du colis, n'était pas vraiment au rendez-vous. Il nous semble que cet effort serait beaucoup plus pertinent s'il **privilegiait nos concitoyens non imposables, ainsi que les familles suivies par le CCAS**.

Rappelons que le CCAS fonctionne grâce à la subvention de la Ville (stable) et grâce à vos souscriptions (en baisse). Nous adressons donc un appel pressant à nos concitoyens pour qu'ils se montrent généreux lors de notre prochaine **campagne de solidarité**. Nous devons en effet faire face à l'augmentation de notre population en difficulté.

► Comment va se passer la fête de fin d'année ?

Le **samedi 12 décembre** le CCAS donne rendez-vous à tous les Dionysiens âgés de 70 ans et plus, sans autre condition, pour célébrer la fin d'année. Le Conseil Municipal les accueillera, comme d'habitude, à l'occasion d'un **déjeuner convivial animé par Monsieur Valray** dont ce sera le grand retour. Après le **tirage de la loterie** nous continuerons la fin d'après-midi en dansant toujours avec Monsieur Valray.

Nous invitons **tous ceux qui ne participent pas au déjeuner** à nous rejoindre pour profiter de cette animation, et, pour ceux qui ne souhaitent pas danser, rappelons que c'est toujours un spectacle agréable et un bon moment à partager.

Les colis seront toujours distribués aux :

- personnes de plus de 70 ans non imposables et ne pouvant pas venir au déjeuner,
- familles suivies par le CCAS, dont les enfants de moins de 14 ans recevront également un cadeau.

**► Inscription pour le repas, le goûter dansant et le colis
du 9 au 27 novembre 2009 au CCAS.**

Soyons Citoyens, Chaleureux, Accueillants, donc Solidaires